

Inspections ciblées des exploitants privés (RAC 604) RAPPORT PROVISOIRE



Depuis avril 2018,
Transports Canada mène

des inspections auprès des exploitants aériens privés assujettis au RAC 604, le premier programme d'inspection officiel qui vise les détenteurs d'un DEEP. L'ACAA collabore directement avec ses membres pour veiller à ce qu'ils soient bien outillés et informés. De plus, l'ACAA communique couramment avec les représentants de TC responsables des inspections pour le compte de ses membres afin de répondre à leurs questions et faire en sorte que les inspecteurs soient bien au fait des activités de l'aviation d'affaires.

À savoir :

Si vous n'avez pas encore été inspecté, les résultats préliminaires fournissent des renseignements supplémentaires qui vous aideront à vous préparer en vue de l'inspection. On vous invite également à consulter le modèle de manuel d'exploitation, le SMS en ligne et d'autres documents accessibles aux membres sur le site du SGR de l'ACAA (<https://nad.obds.com/framework/Login.a5w>).

L'ACAA encourage fortement les membres à utiliser ce système de l'ACAA, qui est simple et convivial, pour veiller à la conformité avec les exigences du RAC 604. **Les membres de l'ACAA qui utilisent ce système n'ont connu aucun problème de taille lors de l'inspection ciblée.**

Constats préliminaires :

- TC a ciblé 66 exploitants, dont 47 membres de l'ACAA.
- L'analyse de 24 exploitants membres de l'ACAA est terminée. Conclusion : aucun constat ni observation notable pour neuf de ces exploitants.
- L'inspection menée auprès de cinq exploitants a révélé des lacunes concernant le programme d'assurance qualité, notamment des audits qui n'ont pas été faits ou des audits non menés à l'intérieur de la période de validité, de même que l'absence de la réalisation d'une analyse des risques sur les conclusions d'audit avant l'élaboration d'un plan d'action. **(À savoir : le SGR de l'ACAA exige automatiquement des analyses des risques des conclusions d'audit. Vous y avez accès ICI.)**
- Dans le cas de dix exploitants, l'inspection a révélé que des procédures associées au SGS n'avaient pas été suivies, documentées ou les deux. On parle entre autres de l'inexistence de procédures documentées, de l'absence de certaines procédures ou de procédures non pratiquées.
- Des lacunes ont été constatées chez quatre exploitants au sujet de la formation. D'ailleurs, les dossiers de formation de la plupart des exploitants, si ce n'est pas la totalité, ont été inspectés. Dans chacun des cas, les exigences de formation des exploitants privés (ARC 604) n'étaient étayées d'aucune documentation, et dans la majorité des cas,

Pour vous préparer en vue d'une inspection, et prendre part aux opérations, on encourage fortement les membres de l'ACAA à se munir des outils opérationnels offerts sur notre site Web

ICI

*Le SGR de l'ACAA en ligne effectue automatiquement des analyses de risques. Vous pouvez y accéder **ICI**.*

la formation était inachevée. Dans certains cas, la preuve de compétence était manquante.

- Dans le cas de quatre exploitants, des constats ont été faits relativement à la documentation des fonctions associées au SGS. La liste des fonctions était soit absente ou incomplète.
- Deux exploitants étaient visés par des constats liés à l'absence d'une politique écrite en matière de sécurité, notamment une politique disciplinaire.

Voici la situation actuelle :

- L'ACAA travaille ou est prête à travailler avec les 23 membres qui n'ont pas encore fait l'objet d'une inspection ou dont la procédure est inachevée.
- Si vous avez des questions au sujet des constats préliminaires ou des inspections ciblées, veuillez communiquer avec Merlin Preuss au 613-883-7738 ou mpreuss@cbaa.ca.
- Pour en savoir plus au sujet des inspections, participez à l'événement national de l'aviation d'affaires, ACAA 2019, qui aura lieu du 9 au 11 juillet à Calgary en Alberta. Au programme : des séances spéciales sur les inspections ciblées, y compris une séance d'information présentée par Transport Canada et un survol des pratiques d'excellence et des enseignements tirés.

Si vous êtes membre de l'ACAA et détenez un DEEP, votre inscription au congrès est gratuite. Communiquez avec Lindsay Berndt, directrice des services aux membres et des communications, lberndt@cbaa.ca ou 613-236-5611, poste 221

Qu'est-ce que les membres pensent du soutien opérationnel de l'ACAA? :

« L'ACAA a grandement aidé notre service des opérations aériennes qui faisait face cette année à deux modifications sur le plan du DEEP et des audits du SGS. Merlin Preuss nous a aidés sur le plan technique et nous a proposé des experts-conseils ».

« L'ACAA continue d'apporter son expertise et de fournir les renseignements requis dans le monde évolué et complexe des services aériens des exploitants privés au Canada. »

Bob Johnson

**Pilote en chef et directeur des opérations
Irving Air Service**

« Chaque fois que je communique avec l'ACAA, j'obtiens tout le soutien dont j'ai besoin et l'accès à des personnes renseignées qui sont d'une précieuse aide. »

« La tâche la plus laborieuse que nous avons connue a été la mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité. Les modèles de l'ACAA ont été utilisés et adaptés à nos besoins. Au cours de ce processus, l'équipe a constaté que le document était exhaustif, et que toutes les exigences

L'ACAA promeut et simplifie l'aviation d'affaires. Lisez d'autres témoignages ICI

***Les noms des entreprises sont publiés seulement avec leur autorisation. L'ACAA respecte la confidentialité de tous ses membres et est heureuse de travailler en leur nom.**

relatives au RAC s’y trouvaient. Cela nous a aidés à démystifier la majorité des facettes du SGS. »

« L’an dernier, l’entreprise a subi trois audits différents et une inspection ciblée de Transports Canada, et tout s’est déroulé à merveille. »

Je vous remercie ainsi que notre équipe, pour l’aide qui nous a été accordée.

Un exploitant privé (assujetti au RAC 604) de plusieurs aéronefs

Ce document ne constitue pas un avis juridique

****Les noms des entreprises sont publiés seulement avec leur autorisation. L’ACAA respecte la confidentialité de tous ses membres et est heureuse de travailler en leur nom.***